

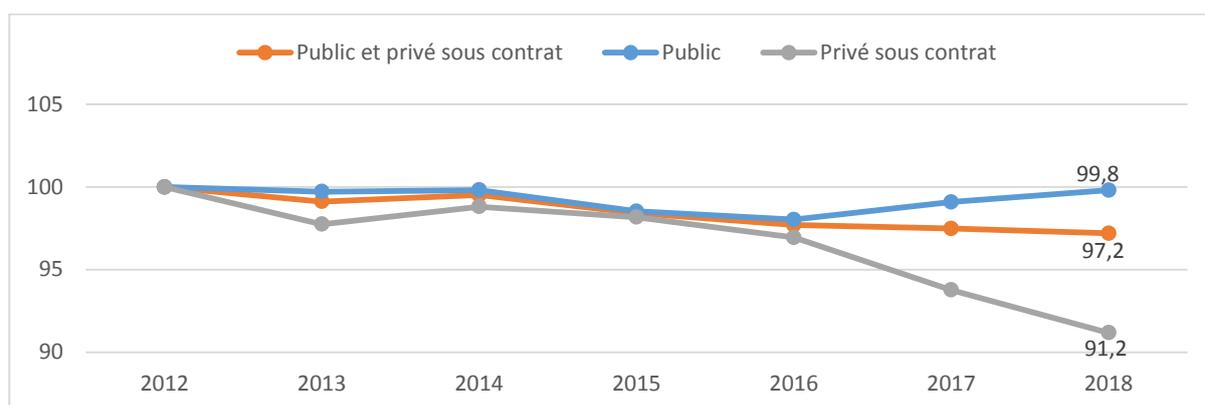
# **PREMIERE PARTIE**

## **Rapport général des EPENC**

## Introduction : l'évolution des effectifs scolaires dans le second degré

A la rentrée scolaire 2018, les soixante-dix-huit établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale ont accueilli 32 670 élèves. Les effectifs scolaires du second degré sont, pour la quatrième année consécutive, inférieurs de 2,8 %, soit 940 élèves de moins, par rapport à 2012, année du transfert de l'enseignement du second degré à la Nouvelle-Calédonie.

### Evolution des effectifs du second degré par secteur depuis 2012 (Base 100 = année 2012)



Avec 9 270 élèves en 2018, les établissements privés sous contrat comptent 260 élèves de moins sur un an (-2,8 %), soit une diminution comparable à l'année précédente.

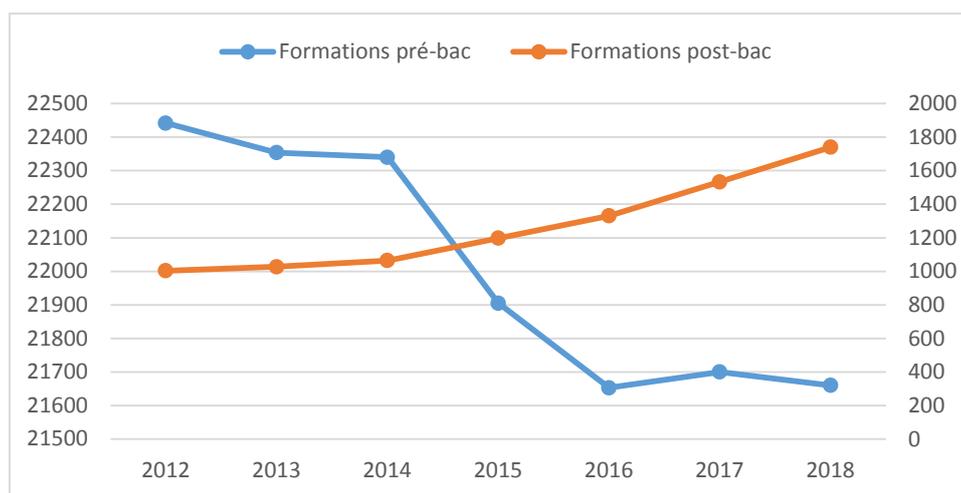
Les établissements publics scolarisent 23 400 élèves, soit 170 élèves de plus sur un an, et retrouvent des effectifs comparables à 2012. 72 % des élèves sont ainsi scolarisés dans le public en 2018 contre 70 % en 2012.

### Evolution 2017-2018 des effectifs par province

Province	Collège			Lycée			Ensemble		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution
Sud	10 466	10 334	-1,3 %	8 111	8 244	1,6 %	18 577	18 578	0,0 %
Nord	2 517	2 514	-0,1 %	1 019	1 182	16,0 %	3 536	3 696	4,5 %
îles Loyauté	747	733	-1,9 %	374	393	5,1 %	1 121	1 126	0,4 %
<b>Ensemble</b>	<b>13 730</b>	<b>13 581</b>	<b>-1,1 %</b>	<b>9 504</b>	<b>9 819</b>	<b>3,3 %</b>	<b>23 234</b>	<b>23 400</b>	<b>0,7 %</b>

La forte progression des effectifs en formation post-bac (+ 740 élèves), à la suite de l'ouverture des offres de formation, explique la relative stabilité des effectifs dans le secteur public observée depuis 2012. Dans le même temps, les effectifs en formation pré-bac ont diminué de 780 élèves, une baisse qui a concerné uniquement les collèges.

## Evolution des effectifs du second degré public depuis 2012 par formation



La baisse des effectifs scolaires, constatée dans les collèges, impactera les lycées publics à partir de la rentrée 2019. Les effectifs dans le secteur public devraient diminuer de 80 élèves en 2019 puis de 115 élèves en 2020, pour atteindre près de 23 290 élèves.

En intégrant l'enseignement privé sous contrat, les effectifs du second degré atteindraient près de 32 000 élèves en 2020, soit 1 600 élèves de moins par rapport à la rentrée 2012.

### I – Généralités concernant les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

#### A) Les caractéristiques des équipes de direction

Pour cette rentrée 2018, en personnels de direction, 69 postes sont mobilisés. On compte, 5 cadres territoriaux, 11 cadres Etat résidents, 50 cadres Etat soumis à séjour et 3 postes occupés par des « faisant fonction » dont le directeur du collège de Houailou et les directeurs adjoints des collèges de Canala (GOD de Kouaoua) et de Baudoux.

#### B) Les conseils d'administration : composition

Les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) sont administrés par des conseils d'administration composés de membres de droits et de membres élus, que sont les personnels d'enseignement et d'éducation, les parents d'élèves et les représentants des élèves.

Comme chaque année, il est procédé au renouvellement des membres des conseils d'administration. Au mois d'avril 2018, ce sont 1 159 membres qui composent les conseils, soit 14 membres de plus qu'en 2017, liés à l'ouverture du lycée du Mont-Dore.

Tableau 1 :

Qualité des membres	Nombre de membres
De droit	375
Personnels d'enseignement et d'éducation	390
Parents d'élèves et élèves	394
<b>Total</b>	<b>1 159</b>

Tableau 2 :

Composition des conseils d'administration	Lycées	Collèges	Total
Représentant de la Nouvelle-Calédonie	9		9
Représentant de la province Sud	6	34	40
Représentant de la province Nord	2	13	15
Représentant de la province des îles Loyauté	1	4	5
Représentant des communes	9	32	41
Représentants des aires coutumières	7	30	37
Personnes qualifiée	7	48	55
Personnels d'encadrement	40	132	172
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	85	305	390
Représentants parents d'élèves et élèves	87	307	394
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>905</b>	<b>1 159</b>

En 2017, les conseils d'administration totalisaient 1 145 membres. 161, séances se sont tenues au cours de cette année. Le taux de participation effective aux conseils d'administration des lycées et collèges s'établit à 67,98 % des membres en fonction.

Taux de participation			
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud
Lycées	65,83 %	52,65 %	73,21 %
Collèges	64,54 %	65,74 %	69,22 %

Les deux premiers tableaux qui suivent, présentent un état des séances tenues au cours de l'année 2017 et le taux de participation par établissement. Les deux autres font état des présences par type de représentant, les agents comptables ne votant pas, ils n'entrent pas dans ces décomptes.

ETAT DES SEANCES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCEES EN 2017							
Province	Etablissement	Nombre de membres	Quorum	Nombre de séances en 2017	Participation théorique	Participations réelles	Taux participation
Province des îles Loyauté	Lycée Polyvalent Williama Haudra - LIFOU	30	16	4	120	79	65,83%
<b>Total Province des îles Loyauté</b>		<b>30</b>		<b>4</b>	<b>120</b>	<b>79</b>	<b>65,83%</b>
Province Nord	Lycée Antoine Kéla - POINDIMIE	24	13	5	120	56	46,67%
	Lycée Augustin Ty - TOUHO	24	13	5	125	73	58,40%
<b>Total Province Nord</b>		<b>48</b>		<b>10</b>	<b>245</b>	<b>129</b>	<b>52,65%</b>
Province Sud	Lycée du Grand Nouméa	29	15	5	150	111	74,00%
	Lycée Lapérouse	30	16	3	84	79	94,05%
	Lycée polyvalent du Mont-Dore	29	15	4	112	95	84,82%
	Lycée Polyvalent Jules Gamier	29	15	5	150	92	61,33%
	Lycée Professionnel Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	30	16	4	120	84	70,00%
	Lycée Professionnel Pétro Attiti	29	15	4	112	72	64,29%
<b>Total Province Sud</b>		<b>176</b>		<b>25</b>	<b>728</b>	<b>533</b>	<b>73,21%</b>
<b>Total des lycées</b>		<b>254</b>		<b>39</b>	<b>1093</b>	<b>741</b>	<b>67,80%</b>

ETAT DES SEANCES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
DES COLLEGES  
EN 2017

Province	Etablissement	Nombre de membres	Quorum	Nombre de séances en 2017	Participation théorique	Participations réelles	Taux participation
Province des îles Loyauté	Collège de La Roche - MARE	22	12	3	66	43	65,15%
	Collège de Tadiné - MARE	21	11	3	63	41	65,08%
	Collège Laura Boula de Wé - LIFOU	30	16	3	90	61	67,78%
	Collège Shea Tiaou - OUVÉA	21	11	3	63	37	58,73%
<b>Total Province des îles Loyauté</b>		<b>94</b>		<b>12</b>	<b>282</b>	<b>182</b>	<b>64,54%</b>
Province Nord	Collège de Canala	23	12	3	69	51	73,91%
	Collège de Koné	30	16	3	90	52	57,78%
	Collège de Koumac	33	17	3	99	59	59,60%
	Collège de Ouégoa	21	11	3	63	42	66,67%
	Collège de Païamboué - KONE	26	14	4	108	67	62,04%
	Collège de Wani - HOUAÏLOU	21	11	4	84	65	77,38%
	Collège Essau Voudjo - POYA	21	11	3	63	48	76,19%
	Collège Pai-Kaleone - HIENGHENE	21	11	4	84	53	63,10%
Collège Raymond Vauthier - POINDIMIE	32	17	4	128	81	63,28%	
<b>Total Province Nord</b>		<b>228</b>		<b>31</b>	<b>788</b>	<b>518</b>	<b>65,74%</b>
Province Sud	Collège de Boulari	31	16	4	124	85	68,55%
	Collège de Dumbéa sur Mer 1	29	15	3	87	64	73,56%
	Collège de Kaméré	28	15	4	112	77	68,75%
	Collège de Magenta	31	16	4	132	89	67,42%
	Collège de Normandie	28	15	4	120	80	66,67%
	Collège de Phum	29	15	4	116	85	73,28%
	Collège de Rivière Salée	29	15	4	116	63	54,31%
	Collège de Yaté	21	11	4	84	50	59,52%
	Collège des Portes de Fer	33	17	4	132	103	78,03%
	Collège Edmée Varin - AUTEUIL	33	17	4	128	85	66,41%
	Collège Francis Carco - KOUTIO	30	16	4	120	81	67,50%
	Collège Georges Baudoux	28	15	3	84	67	79,76%
	Collège Jean Fayard - KATIRAMONA	26	14	4	104	78	75,00%
	Collège Jean Mariotti	30	16	4	120	97	80,83%
	Collège La Colline - THIO	21	12	4	84	55	65,48%
	Collège Louis Léopold Djiet - BOURAIL	30	16	3	90	62	68,89%
	Collège Louise Michèle - PAÏTA SUD	22	12	4	88	65	73,86%
	Collège Ondémia - PAÏTA NORD	30	16	4	120	81	67,50%
	Collège Théodore Kawa Braino - LA FOA	30	16	6	138	77	55,80%
	Collège Tuband	30	16	4	120	92	76,67%
<b>Total Province Sud</b>		<b>569</b>		<b>79</b>	<b>2219</b>	<b>1536</b>	<b>69,22%</b>
<b>Total des collèges</b>		<b>891</b>		<b>122</b>	<b>3289</b>	<b>2236</b>	<b>67,98%</b>

ETAT DES PRESENCES AUX SEANCES  
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
DES LYCEES  
EN 2017

Province	Représentant	Participation théorique	Nbre participations	Taux participation
Province des îles Loyauté	Personnels d'encadrement	16	10	62,50%
	Personnes qualifiées	4	2	50,00%
	Représentant de la Nouvelle-Calédonie	4	1	25,00%
	Représentant de l'assemblée de la province des îles Loyauté	4	2	50,00%
	Représentant des aires coutumières	4	1	25,00%
	Représentant des communes	4	2	50,00%
	Représentants des parents et des élèves	40	30	75,00%
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	44	30	68,18%
<b>Total Province des îles Loyauté</b>		<b>120</b>	<b>78</b>	<b>65,00%</b>
Province Nord	Personnels d'encadrement	30	28	93,33%
	Personnes qualifiées	10	2	20,00%
	Représentant de la Nouvelle-Calédonie	10	0	0,00%
	Représentant de l'assemblée de la Province Nord	10	6	60,00%
	Représentant des aires coutumières	10	0	0,00%
	Représentant des communes	5	2	40,00%
	Représentants des parents et des élèves	90	33	36,67%
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	80	55	68,75%
<b>Total Province Nord</b>		<b>245</b>	<b>126</b>	<b>51,43%</b>
Province Sud	Personnels d'encadrement	93	97	104,30%
	Personnes qualifiées	21	5	23,81%
	Représentant de la Nouvelle-Calédonie	25	4	16,00%
	Représentant de l'assemblée de la Province Sud	25	6	24,00%
	Représentant des aires coutumières	18	2	11,11%
	Représentant des communes	25	8	32,00%
	Représentants des parents et des élèves	250	165	66,00%
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	271	242	89,30%
<b>Total Province Sud</b>		<b>728</b>	<b>529</b>	<b>72,66%</b>
<b>Total des lycées</b>		<b>1093</b>	<b>733</b>	<b>67,06%</b>

**ETAT DES PRESENCES AUX SEANCES  
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
DES COLLEGES  
EN 2017**

Province	Représentant	Participation théorique	Nbre participations	Taux participation
Province des îles Loyauté	Personnels d'encadrement	30	30	100,00%
	Personnes qualifiées	15	2	13,33%
	Représentant de l'assemblée de la province des îles Loyauté	12	0	0,00%
	Représentant des aires coutumières	12	1	8,33%
	Représentant des communes	12	6	50,00%
	Représentants des parents et des élèves	90	50	55,56%
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	111	93	83,78%
<b>Total Province des îles Loyauté</b>		<b>282</b>	<b>182</b>	<b>64,54%</b>
Province Nord	Personnels d'encadrement	72	69	95,83%
	Personnes qualifiées	45	17	37,78%
	Représentant de l'assemblée de la Province Nord	41	7	17,07%
	Représentant des aires coutumières	31	6	19,35%
	Représentant des communes	31	14	45,16%
	Représentants des parents et des élèves	265	146	55,09%
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	303	253	83,50%
<b>Total Province Nord</b>		<b>788</b>	<b>512</b>	<b>64,97%</b>
Province Sud	Personnels d'encadrement	208	201	96,63%
	Personnes qualifiées	121	40	33,06%
	Représentant de l'assemblée de la Province Nord	3	0	0,00%
	Représentant de l'assemblée de la Province Sud	139	20	14,39%
	Représentant des aires coutumières	79	1	1,27%
	Représentant des communes	79	30	37,97%
	Représentants des parents et des élèves	738	472	63,96%
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	852	759	89,08%	
<b>Total Province Sud</b>		<b>2219</b>	<b>1523</b>	<b>68,63%</b>
<b>Total des collèges</b>		<b>3289</b>	<b>2217</b>	<b>67,41%</b>

### C) Les personnels enseignants et non enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le personnel affecté représente 2 763,5 postes contre 2 771 postes en 2017, soit une baisse de 0,27 %, liée à la diminution démographique en collèges.

Type d'établissement	Nbre de postes en 2017	Nbre de postes en 2018	Variation 2018/2017
Lycées	1 237,5	1 254	+ 1,33 %
Collèges	1 533,5	1 509,5	-1,57 %
<b>Total</b>	<b>2 771</b>	<b>2 763,5</b>	

Une présentation du nombre de postes par catégorie d'emplois (personnels administratifs, personnels d'éducation – conseiller principal d'éducation et adjoint d'éducation - personnels techniques et de service et enseignants du second degré) figure dans chaque fiche des établissements.

## II - Les avancées du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC)

Les avancées du projet éducatif dans le cadre de ce rapport d'activités sont cette année présentées sous la forme d'un état de mise en œuvre du plan triennal d'actions, plan qui fait l'objet par ailleurs d'une présentation annuelle détaillée, et d'un focus sur les LCK, sur la démarche du développement durable et sur l'éducation à la santé.

## A) Bilan intermédiaire 2017 de la mise en œuvre du PENC

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la *délibération n° 186 relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie* prévoyant en son annexe 2 le plan d'action triennal 2017-2019.

Dans ce cadre, en 2017, 62 actions sur 70 ont été réalisées ou étaient en cours de réalisation. Il convient de relever pour chacune des 4 ambitions du PENC certaines mesures qui participent de l'évolution du système éducatif. A titre d'exemples :

- Pour l'ambition n° 1 « développer l'identité de l'école calédonienne » :

La mise en place d'un enseignement obligatoire des fondamentaux de la culture kanak et d'une offre obligatoire d'enseignement des langues kanaks dans le second degré a été lancée, de sorte qu'en 2020 sur l'ensemble des cursus de l'école au lycée, ces enseignements constituent un continuum de formation.

- Pour l'ambition n° 2 « considérer la diversité des publics pour une école de la réussite pour tous » :
  - tous les enseignants des collèges privé et public ont bénéficié d'un plan spécifique de formation pour préparer la mise en réforme du collège à la rentrée 2018 ;
  - les critères d'affectation pour accélérer la montée en compétences et valoriser la voie professionnelle ont été modifiés en CAP, Bac professionnel et BTS ;
  - des dispositifs pédagogiques dans les EPENC et en réseaux d'EPENC ont été renforcés pour prévenir les situations de décrochage ;
  - un réseau de spécialistes et une association visant à la prise en charge des dysfonctionnements des élèves liés aux troubles des apprentissages et du langage a été lancé.
- Pour l'ambition n° 3 « ancrer l'école dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève » :
  - les capacités d'accueil en lycée et en lycée professionnel ont été notablement augmentées, toutes les séries technologiques existent sur le territoire ;
  - des dispositifs « passerelle » CAP-bac pro, BTS-licence, CPGE-licence ont été développés ;
  - un plan de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement a été mis en place, la valorisation des initiatives de médiation entre pairs a été développée.
- Pour l'ambition n° 4 « ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et le monde » :
  - les sections internationales en partenariat avec l'Australie ont été ouvertes dans deux collèges publics ;
  - les référents culturels ont été généralisés dans les EPENC ;
  - la délégation académique au numérique éducatif a été renouvelée.

Les différentes mesures et d'autres d'initiatives plus locales trouvent leur concrétisation au sein des projets d'établissement. 2017 constitue la 1<sup>re</sup> année officielle de mise en œuvre de ces projets rendus obligatoires par le PENC.

Les projets d'établissement de l'enseignement du second degré public sont déclinés sur 5 axes et sur une période triennale de 2017 à 2019 :

- axe 1 performance et offre de formation ;
- axe 2 le numérique au service des apprentissages et de la réussite des élèves ;
- axe 3 l'ouverture culturelle ;
- axe 4 l'ouverture à l'international ;
- axe 5 l'action éducative au bénéfice des élèves.

Un guide des projets d'établissement a été diffusé auprès des EPENC. Les moyens mis en œuvre en 2017 pour l'enseignement public correspondent à cinquante-neuf millions deux cent mille francs (59 200 000 F CFP) en heures supplémentaires effectives (HSE), 7 900 heures d'accompagnement éducatif et trente-six millions sept cent six mille huit cent cinquante-sept francs (36 706 857 F CFP) de crédits budgétaires.

Force est de constater que le fait de rendre obligatoire le projet d'établissement a créé un mouvement général. Et, s'il existe évidemment des contrastes que le rapport d'activités de chaque EPENC révèle (cf 2<sup>de</sup> partie), s'il existe des équipes plus ou moins engagées, on doit reconnaître cependant la qualité des initiatives et l'adhésion globale des membres de la communauté éducative à la « mise en marche » du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

### **B) Présentation de l'évolution et de la consolidation de l'enseignement des langues et de la culture kanak**

Depuis le transfert des compétences de 2012, l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK) s'est vu doter d'un service spécifique, conformément à l'Accord de Nouméa et est chargé de :

- la valorisation et la promotion des langues et de la culture kanak ;
- la formation des enseignants ;
- la production et la diffusion des outils et ressources pédagogiques.

Il est prévu, dans le prolongement des recommandations de l'inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) de langues et cultures régionales et du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018 un rapprochement du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) avec le pôle pédagogique langues vivantes du vice-rectorat. Enfin, le conseil partenarial des LCK, créé le 15 janvier 2017, est l'instance politique qui permet d'orienter, d'arrêter et de réguler les actions mises en œuvre par les directions des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à l'article 10-1 de la section 1 - développer l'identité de l'école calédonienne - *de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative au PENC*, un enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture kanak obligatoire (EFCK) est dispensé. Par ailleurs, une offre obligatoire d'enseignement en langues kanak est proposée dans chaque établissement du second degré. Cet enseignement des EFCK et cette offre linguistique se fondent d'une part, sur une continuité école/collège/lycée et d'autre part, sur une structuration de cet enseignement articulé autour de trois objectifs prioritaires :

- mettre en place un véritable enseignement défini autour de programmes, de progressions pédagogiques et de modalités d'évaluation des élèves ;
- produire des ressources et des outils d'enseignement des LCK pour créer un fonds documentaire partagé entre tous les enseignants et formateurs ;
- améliorer la formation des enseignants en LCK et mettre en place des processus d'habilitation et de certification.

Depuis la codification et la structuration de l'enseignement des LCK, commencées à la rentrée 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du PENC, plusieurs mesures et points d'appui confortent le rapprochement des LCK des autres langues vivantes enseignées. D'abord sur un plan didactique, la référence au cadre européen commun de référence aux langues (CECRL) conduit toute langue vivante enseignée à s'appuyer sur une pédagogie actionnelle et sur différents niveaux de compétences attendus au cours de la scolarité. Ensuite sur le plan des réformes structurelles et pédagogiques, l'organisation du nouveau collège prévoit un enseignement, dès le niveau 5<sup>e</sup>, d'une seconde langue vivante (LV2) dont font partie les langues du pays (drehu, nengone, paicî et ajié).

Enfin, concernant la formation et la certification des enseignants, les modules de formation communs, ainsi que la création du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) bivalent langue kanak/discipline général en 2020, installent désormais les langues kanak comme une discipline à part entière.



## CARTE DES LANGUES KANAK Constat de rentrée 2018



Effectifs élèves dans le 1 <sup>er</sup> degré	
Drehu	1 261
Nengone	1 014
Ajië	474
Paicî	292
Yuanga	202
Xârâcùù	421
Numèè	57
Néliémwa	41
Haeke	90
Orôê	37
Cemuhi	86
Fwâi	165
<b>TOTAL: 4 200</b>	

Effectifs élèves dans le 2 <sup>nd</sup> degré											
Collèges	Drehu	Nengone	Paicî	Ajië	Xârâcùù	Drubea	Yuanga	Isali	Fwâi	Néliémwa	Total
LV2	471	83	137	37							728
Enseignement de complément	618	421	140	202	182	30	14	19 1	57	82	1937
<b>Total</b>	<b>1 089</b>	<b>504</b>	<b>277</b>	<b>239</b>	<b>182</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>191</b>	<b>57</b>	<b>82</b>	<b>2 665</b>
Lycées	Drehu	Nengone	Paicî	Ajië							Total
LV2	128	42	44	0							214
LV3	63	34	34	18							149
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>76</b>	<b>78</b>	<b>18</b>							<b>363</b>

S'agissant de l'offre obligatoire d'un enseignement en langues kanak proposée dans chaque établissement du second degré, cet enseignement doit répondre à 3 conditions afin de viser une pleine efficacité en termes de réussite des élèves. Ces conditions sont les suivantes :

1. une demande avérée des familles suite à une campagne d'information organisée annuellement par les établissements,
2. une cohorte suffisante d'élèves permettant d'installer un parcours linguistique du collège au lycée (seuil actuel fixé à au moins 8 élèves par langue),
3. l'assurance d'un enseignement dispensé par une ressource enseignante dont les compétences sont évaluées par le corps d'inspection et le SELCK.

Si l'on se réfère à la carte des langues supra, plusieurs observations peuvent accompagner ce tableau synthétique qui a été présenté au ministre de l'Education nationale le 4 mai dernier.

**En premier lieu**, l'enseignement des langues est mis en œuvre tant au collège qu'au lycée. Cependant, quelques variations d'ordre pédagogique impactent le collège, notamment depuis la réforme mise en œuvre à la rentrée 2018 :

- possibilité est donnée d'enseigner les langues kanak dès la 5<sup>e</sup> au titre d'une LV2 comme l'espagnol, l'italien ou le japonais ; les enseignements de complément sont proposés lorsque la LV2 cible une langue autre que celle(s) du pays.
- toutes les langues kanak peuvent être enseignées au collège et évaluées au DNB dès lors où les 3 conditions citées précédemment sont réunies, d'où le recensement d'autres langues que celles qui sont évaluées au baccalauréat (drehu, nengone, paicî et ajië).

**Ensuite**, le choix d'une option langue kanak au lycée, à concurrence de la 2<sup>de</sup>, doit s'inscrire à la fois dans le prolongement d'un enseignement amorcé au collège et donner l'obligation aux lycéens concernés de présenter cette langue aux épreuves dédiées du baccalauréat.

**Enfin**, l'enseignement des langues kanak est dispensé par un réseau de 31 enseignants, exclusivement maîtres auxiliaires, qui sont suivis, soutenus et accompagnés par le service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK). Outre cet encadrement, le VR-DGE engage chaque enseignant à relever un niveau initial de compétences en offrant un parcours professionnel qualifiant qui revêt 2 modalités : délivrance d'une habilitation et préparation à un diplôme universitaire en langues, cultures océaniques et apprentissages (DU-LCOA).

### **C) Démarche générale de labellisation «établissement en démarche de développement durable (E3D), inscrite dans le PENC**

Par nature, l'éducation au développement durable (EDD) contribue à la formation des **futurs citoyens** par l'acquisition de connaissances et de méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière **responsable**. Elle participe au **parcours civique calédonien**.

Dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, un comité d'éducation au développement durable est chargé de la mise en œuvre de la démarche de labellisation. Il rassemble, enseignants, élèves, personnels de direction et administratifs, agents, parents, etc. L'objectif principal est d'amener les élèves à prendre conscience des enjeux de développement durable planétaires et spécifiques à la Nouvelle-Calédonie (climat, biodiversité, énergie, eau, déchets, solidarité, agriculture, santé, etc.) par un travail de terrain, en partenariat avec les acteurs de la société civile. La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles doit aider les élèves à mieux percevoir : l'interdépendance des sociétés humaines, la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres, l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

La labellisation officielle E3D s'inscrit dans le **PENC**, dont l'un des axes consiste à permettre aux élèves de montrer leur engagement citoyen.

Pour être labellisé, l'établissement scolaire s'engage au travers de son projet d'établissement à soutenir et développer des actions d'éducation au développement durable qui intègre à la fois, enseignement, vie scolaire, gestion et maintenance de l'établissement scolaire et ouverture sur l'extérieur via des partenariats avec le monde institutionnel, industriel, scientifique ou associatif.

Trois niveaux successifs sont distingués dans le processus de labellisation :

- l'engagement dans la démarche, récompensé par le label E3D de niveau 1.
- l'approfondissement de la démarche, niveau 2.
- le déploiement au cours duquel les actions conduites en matière d'EDD doivent être tangibles, pérennes, et transférables vers d'autres acteurs, niveau 3.

#### 1) Quelques données chiffrées :

Il existe 259 écoles primaires en Nouvelle-Calédonie, 57 collèges (34 publics et 23 privés) et 22 lycées (10 publics et 12 privés).

Historique des labellisations en Nouvelle-Calédonie :

- en 2015, 10 collèges et lycées sont labellisés niveau 1,
- en 2016, 12 collèges et lycées, et 2 écoles, les rejoignent pour un label de niveau 1,
- en 2017/2018, 13 collèges et 6 lycées, 10 écoles primaires, reçoivent le **label niveau 1** et 1 école, 6 collèges, 5 lycées accèdent **au niveau 2**.

Au total, **41 établissements** du secondaire sont labellisés E3D, (public : 27 sur 44, privé : 14 sur 35) et 12 écoles dont 8 du privé. **Le taux de labellisation dans les collèges et lycées atteint 51,9 % à ce jour** (61,3% pour le public, 40% pour le privé).

## 2) Quelques données qualitatives :

La labellisation E3D, permet une dynamique globale, cohérente et transversale dans les établissements, une sensibilisation et une motivation par l'action et la formation associée, trouvant sens dans les disciplines et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), dans la gestion et la maintenance de l'établissement, dans la synergie avec le monde institutionnel, industriel, scientifique ou associatif.

Elle contribue à la mise en œuvre du parcours civique par l'implication et l'engagement des élèves qu'elle nécessite. Elle favorise un réseau d'établissements identifiés et reconnus par les partenaires, elle garantit une ligne cohérente en matière d'éducation au développement durable entre le primaire et le secondaire, et au sein d'un même bassin.

## 3) Quelques exemples :

Sensibilisation aux gaspillages énergétiques ; projets et implantations d'équipements s'intégrant dans le **schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC)**, relatifs aux énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, chauffe-eau solaire, etc.) pour produire de l'énergie électrique, alimenter des salles, ou appareillages (collège de Magenta, lycée Jules Garnier, lycée Anova, lycée Antoine Kéla, etc.), ou encore pour sensibiliser à l'électromobilité et écomobilité. Mise en place de partenariats avec l'Ademe, les provinces, l'agence calédonienne de l'énergie, industriels, EPI (technologie, sciences, etc.), intendance, etc.

Sensibilisation à la **préservation de l'environnement**, de la biodiversité, des espèces endémiques, de l'espèce humaine, mêlant solidarité, santé, et citoyenneté. Projets **d'aire de gestion éducative**, (collège de Kaméré-forêt sèche, collège Mariotti-récif Ricaudy, collège Sacré-Cœur de Bourail-zone côtière, etc.), projets de permaculture, d'apiculture, de récupération d'eau (collège Shéa Tiaou, lycée Blaise Pascal, lycée Escoffier, etc.) de gestion et de valorisation des déchets, recyclage, (collège de Rivière Salée, collège de Taremen, lycée Michel Rocard, etc.). Mise en place de partenariats institutionnels, associatifs, industriels, scientifiques, etc.

Réalisation et utilisation pour le nettoyage des salles par les agents d'entretien, de produits moins impactant pour l'environnement et leur santé (gestion et maintenance de l'établissement).

Sensibilisation au **gaspillage alimentaire**, réalisation de diagnostic, valorisation par le compostage, (**partenariats** provinciaux, Ademe, associations), utilisation de produits alimentaires locaux, valorisation des circuits courts, ex : **dynamique « cantines à l'unisson »**, présente dans 30 cantines d'établissement du secondaire.

## **D) Présentation des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Au sein de l'axe climat et vie scolaire des projets établissements, la dimension éducation à la santé doit se développer :

- dans les contenus d'enseignement en particulier en sciences et vie de la terre
- dans les dispositifs particuliers notamment les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) en collège ;
- au sein des actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

## 1) Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) :

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est une instance d'observation, de réflexion, et d'action. Il conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la santé et à la citoyenneté, lié au projet d'établissement. Il vise à préparer les élèves à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitude et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement. Il fédère des démarches et différents types d'actions, coordonne leurs apports spécifiques et complémentaires pour une approche transversale de la citoyenneté.

### a) La composition du CESC

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est présidé par le directeur d'établissement et comprend :

- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;
- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;
- des représentants des partenaires institutionnels.

Le directeur d'établissement veille à une composition équilibrée du CESC afin d'en garantir un fonctionnement efficace. Le nombre total des membres ainsi que celui des représentants de chaque catégorie de personnels représentés est validé par le conseil d'administration. Le CESC est réuni régulièrement à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration.

### b) Les missions

Les missions du CESC visent à :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques.

### c) Les partenaires

Le CESC tient compte des alliances éducatives en associant systématiquement à ses travaux les parents et les partenaires susceptibles de contribuer utilement à la politique de promotion de la santé et d'éducation à la citoyenneté dans le respect des compétences et des rôles de chacun.

## 2) Evaluation des CESC auprès des directeurs et des personnels médico sociaux des établissements :

Parmi les 34 établissements qui ont répondu à l'enquête (79 %), tous sont dotés d'un CESC. Dans tous ces établissements, les infirmiers et assistants de service social participent aux actions de prévention ainsi que 18 % des psychologues de l'éducation nationale et 31 % des autres professionnels des établissements. Ils le font souvent sous forme de séances d'information en heure de vie de classe ou d'échanges dans le cadre de club santé, atelier bonheur, point hebdomadaire questions-réponses. Des partenaires extérieurs sont sollicités sur certaines actions. L'analyse de l'enquête révèle que les associations sont impliquées dans 80 % des établissements,

la gendarmerie, police, pompiers dans 59 %, l'agence sanitaire et sociale dans 56 %, les provinces dans 52 %, les parents d'élèves dans 23 % et les communes dans 21 %.

Les informations recueillies auprès des personnels médico-sociaux mettent en exergue quatre actions prioritaires.

- a) La prévention des addictions dans 100 % des CESC concernés

**Les actions menées par le personnel de l'établissement visent à sensibiliser l'ensemble des élèves, elles prennent des formes diverses :**

- dans les collèges à titre d'exemples ce sont des groupes de création d'affiches, de slams, de courts métrages sur les addictions, de reportages sur le journal TV roussette, d'atelier toutes questions et de soirées cinéma sur la thématique.

- dans les lycées à titre d'exemples ce sont des soirées avec les parents, des séances de travail sur les représentations, des participations à la campagne « 1 mois sans tabac », réalisation d'affiches, de logo et de tee-shirt, des projets de scénettes sur l'alcool faite par les élèves et diffusée sur la web radio, la semaine de la santé et des concours d'affiches « affiche-toi contre l'alcool et le cannabis ».

Certaines actions sont organisées avec des partenaires, prioritairement en direction des élèves de 3<sup>e</sup> en collège et des élèves de seconde en lycée. Ces interventions, à la demande des établissements en province sud, se font systématiquement en province nord où la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DASSPS) a mis en place un programme d'éducation à la santé. L'agence sanitaire et sociale et la DASSPS mènent des actions sous forme de théâtre forum (2H/classe) suivies d'une séance de 2H d'échanges interactifs. La brigade de la prévention et de la délinquance juvénile (BPDJ) a proposé cette année un concours d'affiche en collaboration avec la province sud et le VRNC-DGE sur les risques de l'alcool en s'appuyant sur l'extrait du documentaire « naufrage ».

Collèges : nombre d'élèves informés sur la thématique en 2017

Thème	Niveaux	Nbre d'élèves/niveaux	Total élèves	En % des effectifs
<b>Conduites addictives</b>	<b>6ème</b>	364	<b>4234</b>	15 %
	<b>5ème</b>	966		39 %
	<b>4ème</b>	856		35 %
	<b>3ème</b>	2048		82 %

Lycées : nombre d'élèves informés sur la thématique en 2017

Thème	Niveaux	Nbre d'élèves/niveaux	Nbre d'élèves globalisé	En % des effectifs
<b>Conduites addictives</b>	<b>Seconde</b>	<b>2276</b>	<b>2409</b>	99 %
	<b>Première</b>	<b>10</b>		1 %
	<b>Terminale</b>	<b>0</b>		0 %
	<b>Internat</b>	<b>94</b>		8 %
	<b>Etudiants</b>	<b>29</b>		2 %

b) La prévention de la violence dans 100 % des CESC et du harcèlement dans 90 % des CESC des collèges et 12 % des lycées.

**Les actions menées en prévention des violences par le personnel de l'établissement visent à sensibiliser l'ensemble des élèves, elles prennent des formes diverses :**

- dans les collèges : formations de médiateurs, mise en valeur les bons comportements par la mise en place d'ambassadeurs en 3E, formation des personnels pédagogiques et éducatifs sur les indicateurs de mal être, proposition d'ateliers de paroles sur les thèmes du respect et de la tolérance mais également suite à des actes de violence, d'ateliers de développement des habilités sociales pour amener les élèves à mieux se connaître, être capable d'exprimer ses sentiments et avoir de l'estime pour eux-mêmes, ouvrent des lieux d'écoute, action d'amélioration du cadre de vie (réalisation de fresques dans l'établissement par des élèves de 3<sup>e</sup> et de l'ALP, aménagement des espaces verts...), organisation d'évènements tels que la semaine citoyenne, une journée sans gros mots, des séances bien être ;

- dans les lycées les personnels axent leur prévention sur la formation des jeunes à la médiation et les mobilisent pour agir avec leurs pairs.

Parallèlement la plupart des établissements font appel aux partenaires tels que la brigade de la prévention de la délinquance juvénile, l'école de police, la gendarmerie.

Collèges : nombre d'élèves informés sur la thématique en 2017

Thème	Niveaux	Nbre d'élèves/niveaux	Total élèves	En % des effectifs
<b>harcèlement danger du net</b>	<b>6ème</b>	1027	<b>3418</b>	42%
	<b>5ème</b>	1629		66%
	<b>4ème</b>	567		23%
	<b>3ème</b>	195		8%
<b>violence</b>	<b>6ème</b>	688	<b>2461</b>	28%
	<b>5ème</b>	695		28%
	<b>4ème</b>	606		25%
	<b>3ème</b>	472		19%

Lycées : nombre d'élèves informés sur la thématique en 2017

<b>harcèlement danger du net</b>	<b>Seconde</b>	<b>74</b>	<b>200</b>	4%
	<b>première</b>	<b>15</b>		1%
	<b>Terminale</b>	<b>111</b>		6%
<b>Violences</b>				

c) La formation au secourisme dans 90 % des CESC

**Il est à noter que cette éducation à prendre soin de l'autre dans les situations de détresse physique, a pour effet secondaire de développer chez les jeunes un sentiment d'empathie, lui-même facteur de prévention du harcèlement.** Le programme de formation des élèves au secourisme met la priorité sur la formation des élèves de 4<sup>e</sup>. En 2018, afin de former un plus grand nombre d'élèves, des modules aux gestes qui sauvent ont été mis en place.

Collèges et lycées : nombre d'élèves ayant bénéficiés de la formation en 2017

Thème	Niveaux	Nbre d'élèves/niveaux	Nbre d'élève ayant passé leur PSC1	En % des effectifs
Secourisme Clg	6ème	247	<b>1342</b>	10%
	5ème	148		6%
	4ème	703		29%
	3ème	244		10%
Secourisme Lycée	Seconde	46	<b>80</b>	3%
	Première	6		0%
	Terminale	17		1%
	Internat	10		1%
	Etudiants	1		0%

d) L'éducation à une alimentation équilibrée

**Les actions menées par le personnel de l'établissement visent à sensibiliser l'ensemble des élèves, elles prennent des formes diverses.**

Sur la thématique de l'alimentation souvent associée à l'activité physique, les personnels des collèges mettent en place des projets tels que la vente de pommes à la récréation, incluent dans le règlement intérieur la prévention de la surcharge pondérale et des caries dentaires (boissons sucrées, chewing-gum interdits), mènent des opérations type journée sans boisson sucrée et gâteaux salés, sucrés, journée du sport, courts métrages sur la santé alimentaire, repas à thème, décoration du self, utilisation de produits locaux. Ils favorisent également la participation des jeunes aux projets santé de l'UNC, travaillent sur l'importance du petit déjeuner en associant les parents, les mairies (horaires de bus le matin) et les provinces (ouverture de certain réfectoire d'internat provincial pour la prise de petit déjeuner des élèves arrivant très tôt au collège).

Les personnels des lycées organisent des actions telles que des ateliers randonnée, projets d'affiches, semaines de la santé et journées opération fruitée.

Les partenaires privilégiés sur cette thématique sont l'agence sanitaire et sociale, les provinces et les associations.

Collèges : nombre d'élèves informés sur la thématique en 2017

Thème	Niveaux	Nbre d'élèves/niveau	Total élèves	En % des effectifs
<b>Alimentation</b>	<b>6ème</b>	1754	<b>2632</b>	71%
	<b>5ème</b>	473		19%
	<b>4ème</b>	219		9%
	<b>3ème</b>	186		7%

Lycées : nombre d'élèves informés sur la thématique en 2017

Thème	Niveaux	Nbre d'élèves/niveau	Total élèves	En % des effectifs
<b>Alimentation</b>	<b>Seconde</b>	<b>525</b>	<b>628</b>	29%
	<b>Première</b>	<b>4</b>		
	<b>Terminale</b>	<b>15</b>		1%
	<b>Internat</b>	<b>50</b>		5%
	<b>Etudiants</b>	<b>34</b>		3%

Tout en rappelant que le CESC ne représente qu'une approche de l'éducation à la santé en collège et lycée et que 2017 constitue la première véritable année de mise en œuvre de ces unités, force est de constater qu'un mouvement a été lancé.

Ce mouvement se caractérise par des actions prioritaires (lutte contre les addictions, la violence et la formation au secourisme) conforme aux orientations gouvernementales.

Pour assurer le fonctionnement du CESC, les directeurs d'établissements s'appuient, pour la très large majorité, sur les personnels médico-sociaux afin de coordonner, animer et impulser les actions, personnes dont les moyens ont été augmentés.

Cependant des progrès restent à faire notamment :

- dans la conception des programmes du CESC ;
- dans la formation des personnels d'établissement. Afin de développer une « culture » de l'éducation à la santé et à la citoyenneté il convient de développer des actions de formation inter catégorielles (enseignants, non enseignants, services spécialisés et partenaires) au sein même des établissements.

Il est apparu que plusieurs CESC pouvaient avoir un impact très limité, c'est le cas des actions organisées en « millefeuille », ne reposant pas sur un diagnostic, ne s'intégrant pas dans un projet global et restant éloignées des besoins des enfants.

Parallèlement, l'analyse révèle que d'autres CESC revêtent les caractéristiques d'action promotrice de santé sans que les équipes pédagogiques n'en aient parfois conscience. Ainsi, rendre cette démarche de promotion de la santé explicite dans les établissements qui la pratiquent, permettrait d'en favoriser la qualité, l'efficacité et la pérennisation et pourrait être un modèle à suivre pour les établissements cherchant à améliorer leur impact.

Dans le cadre de cette réflexion, l'équipe du service vie de l'élève-promotion de la santé en milieu scolaire (SVE-PSMS) du VRNC-DGE propose depuis 2 ans une méthodologie, « Aller bien pour mieux apprendre » (ABMA), reposant sur les principes et les valeurs des écoles promotrices de santé. L'objectif est de permettre à un établissement de mettre en place une démarche globale de promotion de la santé, pour agir sur l'amélioration de la qualité de vie dans l'établissement participant ainsi, à la diminution de la violence, à l'apaisement du climat scolaire et à la réussite scolaire. Cette démarche repose sur une approche systémique de l'établissement scolaire, elle ne vient pas se rajouter aux dispositifs et actions préexistantes, elle les met en cohérence et optimise ce qui se fait déjà pour contribuer à la réussite éducative de tous les élèves.

### III – Synthèse des performances des EPENC au regard du PENC

Au-delà de la baisse démographique observée dans le second degré depuis 2014, l'analyse des radars de performance des établissements permet d'apprécier, à compter de 2016, année de référence pour la mise en œuvre du PENC, la situation effective du niveau des élèves et les efforts à accomplir.

1) Les taux de réussite aux examens privé et public pour la Nouvelle-Calédonie, la métropole + Dom, l'académie d'Amiens et de la Polynésie française en 2017 :

Diplôme	Session 2017			
	Nouvelle-Calédonie	Métropole + DOM	Amiens	Polynésie française
DNB	78,7 %	89,0 %	89,3 %	79,8 %
CAP	72,0 %	nd	nd	85,6 %
Bac. Général	87,0 %	90,6 %	89,4 %	87,7 %
Bac. Technologique	85,3 %	90,4 %	90,1 %	85,5 %
Bac. Professionnel	73,6 %	81,3 %	78,9 %	78,4 %
Tous baccalauréats	81,1 %	88,0 %	86,3 %	83,6 %
BTS	75,8 %	75,0 %	78,3 %	72,5 %

L'académie d'Amiens est comparable à la Nouvelle-Calédonie en matière de catégorie socio professionnelle des ménages (CSP) défavorisées.

- Le DNB : En 2017, 4 200 candidats se sont présentés au DNB, dont 84 % dans la série générale, et 3 300 candidats ont été admis à l'examen.

Le taux de réussite s'élève à 78,7 %, soit 0,2 point de plus par rapport à 2016, avec peu d'écart par secteur d'enseignement (79,5 % dans le secteur privé sous contrat contre 79 % dans le secteur public). **Il s'agit du niveau de réussite le plus élevé depuis 2012 mais il demeure inférieur de 10,3 points à la métropole, de 10,6 points à l'académie d'Amiens et de 1,1 point à la Polynésie française, les deux académies de référence au regard de l'origine sociale des élèves du second degré.**

Il atteint 81,8 % dans la province des îles Loyauté, 69,1 % en province Nord et 80,6 % en province Sud. Le taux de réussite est plus élevé dans les établissements situés sur le versant Ouest de la Grande Terre est de 80,4 % contre 63,7 % sur le versant Est.

Dans la série générale, le taux de réussite est stable sur un an à 80 %. Il progresse de 1,8 point dans la série professionnelle pour atteindre 72,3 % en 2017.

Le nombre d'admis avec mention a légèrement progressé sur un an (+ 0,8 %) alors que le nombre total d'admis a diminué de 3,6 % en raison d'une baisse du nombre de candidats inscrits. La part des présents admis avec mention a ainsi progressé de 2 points par rapport à 2016 pour atteindre 41,8 %. La part des présents admis avec la mention Bien ou Très bien s'élève à 21,1 % en 2017 (+ 1 point sur un an).

- Le certificat d'aptitude professionnel (CAP) : 830 candidats ont été admis à l'examen en 2017. Le taux de réussite est en baisse de 4,7 points sur un an à 72 %. Il atteint 70,5 % dans les spécialités de la production et 74,8 % pour les spécialités des services.

- Le baccalauréat (Bac) : 2 900 candidats ont été admis au baccalauréat, en progression de 6 % par rapport à 2016. **Le taux de réussite atteint 81,1 %, le niveau de réussite le plus élevé depuis 2012. Sur un an, il est en hausse de 3,2 points.**

**La proportion de bacheliers dans une génération s'élève à 63,6 % (+ 2,8 points sur un an). Elle atteint 72 % parmi les filles et 55 % chez les garçons. Le taux de réussite demeure inférieur de 6,9 points par rapport à la métropole, 5,2 points avec Amiens et 2,5 points avec la Polynésie française mais les écarts se sont réduits par rapport à 2016.**

- Bac général : avec 1 100 candidats admis à l'examen, le taux de réussite s'élève à 87 %, soit 2,3 points de plus par rapport à 2016. Il est inférieur de 3,6 points à la métropole, de 2,4 points à Amiens et de 0,7 point à la Polynésie française.

Le taux de réussite dans la série littéraire (L) est en hausse de 1,1 point sur un an pour atteindre 87,7 % en 2017. Dans la série économique et sociale (ES), le taux de réussite diminue pour la troisième année consécutive et atteint son plus bas niveau depuis 2012 avec 83,6 %. Quant à la série scientifique (S), le taux de réussite augmente de 4 points sur un an à 88,4 % (+ 2,2 points par rapport à 2015), et atteint le niveau le plus élevé depuis 2012.

- Bac technologique : le nombre de candidats admis à l'examen s'élève à 700 en 2017. Le taux de réussite est de 85,2 %, en hausse de 3 points. Il est inférieur de 5 points à la métropole, de 4,7 points à Amiens et équivalent à la Polynésie française.

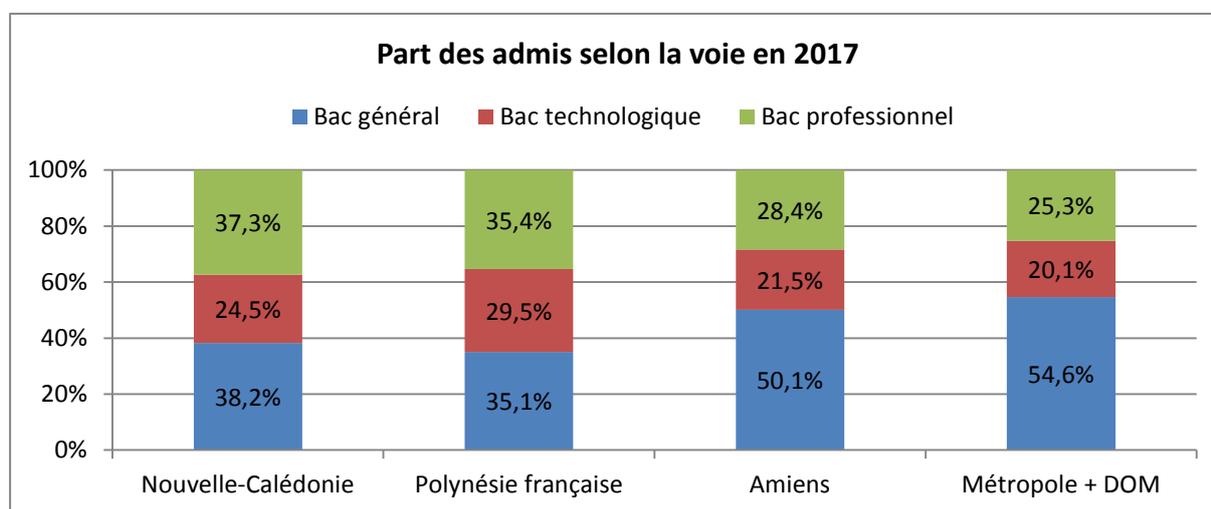
La série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) représente 62 % des admis en 2016 et le taux de réussite progresse de 4,1 points pour atteindre 84,5 %. Avec 135 admis, la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) regroupe 20 % des admis du bac technologique et le taux de réussite s'élève à 81,3 % (-1,3 point sur un an). 13 des admis proviennent de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) où le taux de réussite atteint 93,9 %. Le taux de réussite dans les séries hôtellerie et

sciences et technologies du design et des arts appliqués (ST2A) s'élève à 95 % et 86,2 % respectivement.

- Bac professionnel (Bac Pro): un peu moins de 1 100 candidats ont réussi l'examen. Le taux de réussite atteint 73,6 %, soit 3,8 points de plus par rapport à 2016 (+ 0,5 point par rapport à 2015). Il est inférieur de 7,7 points à la métropole, de 5,3 points à Amiens et de 4,8 points à la Polynésie française. 700 candidats ont été admis à l'examen dans le domaine des services (+ 8 % sur un an). Le taux de réussite a progressé de près de 6 points en un an pour atteindre 79,4 %. Le taux de réussite dans le domaine de la production atteint 64,8 % (+ 0,5 point) où 390 candidats y ont été admis.

La part des admis ayant un Bac général s'élève à 38,2 %, soit deux points de plus par rapport à 2016. La part des admis ayant un Bac professionnel est en progression de 1,1 point sur un an à 37,3 %. A l'inverse, la part des admis ayant un bac technologique est en recul de 2,3 points avec 24,5 % des admis.

**La répartition des admis au Bac est globalement comparable à la Polynésie française. La part des bacheliers généraux en Nouvelle-Calédonie y est supérieure de 3 points mais demeure inférieure 12 points par rapport à l'académie d'Amiens et de 16 points à la métropole.**



Le nombre de bacheliers avec mention a progressé de 11 % sur un an, avec 1 200 mentions, contre + 3 % pour les admis sans mention. 11 % sont des mentions Très bien et 30 % sont des mentions Bien.

**La part des présents admis avec mention atteint 33,4 %, soit 3 points de plus par rapport à 2016 et 9 points de plus qu'en 2012. Elle atteint 42 % pour la Bac général, 27,4 % pour le Bac technologique et 29,3 % pour le Bac professionnel.**

**A titre de comparaison, les présents admis avec mention représentent 39,8 % des candidats en Polynésie française, 45,1 % dans l'académie d'Amiens et 48 % en métropole.**

## Elèves admis au Bac selon la mention de 2015 à 2017

Ensemble des Bac	2017		2016		2015	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Admis mention très bien	128	10,7 %	103	9,5 %	81	7,7 %
Admis mention bien	363	30,2 %	290	26,8 %	278	26,4 %
Admis mention assez bien	710	59,1 %	690	63,7 %	696	66,0 %
Admis avec mention	<b>1 201</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 083</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 055</b>	<b>100,0 %</b>
Admis sans mention	1 716	-	1 671	-	1 665	-
Candidats présents	3 600	-	3 535	-	3 490	-
Mention / présents	33,4 %	-	30,6 %	-	30,2 %	-
Mention B et TB / présents	13,6 %	-	11,1 %	-	10,3 %	-

- Le BTS : 490 élèves ont obtenu l'examen, soit 10 % de plus en un an (une progression 2 fois plus importante que le nombre d'inscrits). Le taux de réussite atteint 75,8 % et progresse de 4,2 points par rapport à 2016. Il figure parmi les meilleurs niveaux de réussite depuis 2012. Il est également supérieur de 3,3 points à la Polynésie française et de 0,8 point à la métropole.

### 2) L'évaluation d'entrée en 6<sup>e</sup> en 2017 :

Le dispositif retenu en 2018 a été calqué sur celui proposé en novembre 2017 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale où il a concerné un nombre important d'élèves (810 000) et de collèges publics et privés (7 000) de métropole et d'outre-mer.

Réalisée sur support numérique, l'évaluation diagnostique portait sur les acquisitions des élèves à l'entrée en 6<sup>e</sup> en français et en mathématiques. Les exercices proposés aux élèves se référaient aux programmes du cycle 3. L'évaluation a permis de distinguer quatre niveaux de maîtrise pour chacune des connaissances et compétences évaluées.

Les épreuves se sont déroulées dans tous les collèges publics et privés. Une restitution par élève était disponible dès le lendemain de la passation afin d'accompagner à la fois une individualisation au plus près des besoins de chaque élève et une approche globale de la classe. Une restitution par établissement était transmise par la DEPP afin d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements.

Compétence	Maîtrise satisfaisante ou très bonne				Ecart NC/métropole (points)
	Nouvelle-Calédonie	Public	Privé	Métropole + DOM	
Français	75,7%	77,2%	70,6%	85,3%	-9,6
Mathématiques	50,9%	54,9%	37,8%	73,3%	-22,4

**Les performances de la Nouvelle-Calédonie sont inférieures à celles de l'académie d'Amiens et comparables à celles de la Martinique, académie d'outre-mer ayant les meilleures performances. On note par ailleurs que :**

- les écarts de performance entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole sont plus importants en mathématiques qu'en maîtrise de la langue française.
- les performances en Nouvelle Calédonie sont meilleures pour les élèves accueillis à l'entrée des collèges publics que pour ceux des collèges privés.

## Perspective 2019 :

Afin de renforcer le pilotage pédagogique, installer une culture de l'évaluation sur le territoire et de conforter la démarche initiée par la Nouvelle-Calédonie concernant la mise en place de l'observatoire de la réussite éducative, l'évaluation à l'entrée en 6<sup>e</sup> sera reconduite à la rentrée 2019.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021, la Nouvelle-Calédonie intégrera le test national de positionnement de début de seconde avec une évaluation du niveau de maîtrise en français et en mathématiques.

## IV – Analyse financière des EPENC

L'activité financière des EPENC est organisée selon la norme comptable M9.6, ainsi les charges et produits sont répartis en service et en activité qui permettent un suivi analytique homogène des flux financiers. Certaines de ces activités sont communes aux établissements (activité pédagogique, vie de l'élève et l'activité administration et logistique), tandis que d'autres sont spécifiques à un établissement tel que la restauration et l'hébergement, la perception des bourses provinciales, la gestion du groupement comptable et les activités nécessitant une comptabilité distincte (formation professionnelle continue, accompagnateurs d'éducation). Le budget d'un EPENC est organisé en services, ce sont les services généraux et les services spécifiques.

Les services généraux sont constitués des services suivants :

- le service « activité pédagogique (AP) » ;
- le service « vie de l'élève (VE) » ;
- le service « administration et logistique (ALO) ».

Les services spécifiques sont constitués des services suivants :

- le service « service de restauration et d'hébergement (SRH) » ;
- le service « service des bourses provinciales (SBP) » ;
- le service « service groupement comptable » ;
- le service « service à comptabilité distincte ».

Cette structuration permet une meilleure lisibilité des moyens mis en œuvre, tant vis-à-vis de la communauté éducative que des collectivités financeurs.

### A) Exécution budgétaire des EPENC

	Dépenses en F. CFP	Recettes F. CFP	Différence (R-D)
Lycées	1 767 354 346	1 762 980 480	- 4 373 866
Collèges	1 761 860 411	1 776 463 439	14 603 028
<b>Total</b>	<b>3 529 214 757</b>	<b>3 539 443 919</b>	<b>10 229 162</b>

On constate une augmentation des dépenses en 2017 par rapport à 2016, + 2,97 % ainsi que des recettes + 4,36 %. L'exécution des crédits de dépenses et de recettes fait ressortir un résultat global de dix millions deux cent vingt-neuf mille cent soixante-deux francs (10 229 162 F CFP). Le résultat (recettes-dépenses) pour les lycées est déficitaire de quatre millions trois cent soixante-treize huit cent soixante-six francs (- 4 373 866 F CFP) et pour les collèges, le résultat est excédentaire de quatorze millions six cent trois mille vingt-huit francs (14 603 028 F CFP).

Pour ce qui concerne l'exécution du budget 2017 par rapport à 2016, en dépenses, le lycée William Haudra présente le taux le plus élevé de consommation des crédits (+ 55,74 %) et le lycée du Grand Nouméa le taux le plus bas, en diminution au regard de 2016 (- 7,65 %). En recettes, le lycée Antoine Kéla présente le taux de réalisation de recettes le plus élevé (+ 50,85 %). Le lycée Lapérouse présente quant à lui la plus forte baisse des réalisations des recettes (- 11,11 %).

Pour les collèges, en dépenses, le collège de Tadine présente le taux le plus élevé de consommation des crédits (+ 43,69 %) et le collège de Ouégoa le taux le plus bas, en diminution au regard de 2016 (- 52,78 %). En recettes, le collège Raymond Vauthier de Poindimié, présente le taux le plus élevé de réalisation de recettes (+ 200,35 %). Le collège de Ouégoa présente quant à lui une baisse des réalisations de ses recettes (- 52,01 %).

En 2017, les lycées ont dépensé en moyenne cent quatre-vingt-seize millions trois cent soixante-douze mille sept cent cinq francs (196 372 705 F CFP) contre deux cent neuf millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-seize francs (209 954 576 F CFP) en 2016 soit une baisse de 6,46 %. Le montant moyen de recettes réalisé est de cent quatre-vingt-quinze millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent vingt francs (195 886 720 F CFP) contre deux cent trois millions quatre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-quatorze francs (203 472 794 F CFP) en 2016 soit une baisse de 3,73 %.

En 2017, les collèges ont dépensé en moyenne cinquante-trois millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent neuf francs (53 389 709 F CFP) contre cinquante-deux millions neuf cent soixante-cinq mille cinq cent quarante francs (52 965 540 F CFP) en 2016 soit une hausse de 4,57 %. Le montant moyen de recettes réalisé est plutôt stable, il est de cinquante-trois millions huit cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq francs (53 832 225 F CFP) la variation entre 2017 et 2016 est inférieure à 1 %.

## **B) Situation financière des EPENC**

L'analyse financière des EPENC est conduite selon la même méthode que les années précédentes. On distingue l'analyse des lycées et des collèges en raison des sources de financement différentes (le fonctionnement et l'entretien des lycées sont assurés par la Nouvelle-Calédonie, alors que les provinces assurent le fonctionnement et l'entretien des collèges). Le groupement d'établissement interprovincial de Nouvelle-Calédonie (GRETA-INC) est quant à lui rattaché à un établissement support qui est le lycée Pétro Attiti, dédié aux missions de la formation professionnelle continue, son activité et sa gestion sont distinctes de celles du lycée et des EPENC.

L'analyse financière s'appuie sur les indicateurs principaux ci-après :

- le fonds de roulement (FDR) ;
- le fonds de roulement mobilisable (FDRM) ;
- le besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- la trésorerie.

Ces indicateurs sont détaillés par trois tableaux figurant dans la première partie « synthèse de la situation financière », définis aux annexes du présent rapport.

1) Les lycées :

a) Analyse des fonds de roulement (tableau 1)

Au 31 décembre 2017, les FDR des lycées affichent un montant de deux cent dix-neuf millions trois cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-onze francs (219 355 091 F CFP). Ils sont en baisse de vingt-deux millions et onze mille quatre cent cinquante-six francs (22 011 456 F CFP). Cette diminution de 9,12 % est légèrement inférieure à 2016 (- 9,63 %). Cette variation correspond à la mobilisation des FDR par les lycées. Le FDR moyen des lycées est de vingt-quatre millions trois cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit francs (24 372 788 F CFP), soit une baisse de 19,20 % comparé au montant moyen de 2016 qui était de trente millions cent soixante-dix mille huit cent dix-huit francs (30 170 818 F CFP).

**Trois lycées présentent un FDR supérieur à cette moyenne.** Il s'agit des lycées Auguste Escoffier avec cinquante millions onze mille sept cent soixante-huit francs (50 011 768 F CFP) soit 112 jours de fonctionnement, Lapérouse avec quarante-six millions cent trente-huit mille cinquante-quatre francs (46 138 054 F CFP) soit 79 jours de fonctionnement et le lycée du Grand Nouméa avec trente-cinq millions trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs (35 383 799 F CFP), soit 67 jours de fonctionnement.

Le FDRM (valeur du fonds de roulement moins les stocks), suit la même tendance que le FDR, il diminue de 8,27 %. Les lycées en 2017 ont mobilisé dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cent trente-sept francs (18 990 137 F CFP) de leur FDRM. En 2017, huit lycées présentent un taux de couverture, de leurs dépenses nettes par leur FDRM, inférieur à 22 %, c'est-à-dire que leur fonds de roulement ne couvre que deux mois de fonctionnement sur neuf. La projection faite sur 2018 permet de constater que cette situation perdure en fin d'année.

**Une vigilance doit être portée sur les lycées Pétro Attiti et Jules Garnier, dont les FDRM sont déjà inférieurs à 30 jours.**

b) Analyse de la trésorerie et des besoins en fonds de roulement (tableau 2)

Au 31 décembre 2017 le montant moyen de la trésorerie des lycées s'établit à quarante-cinq millions sept-cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf francs (45 772 499 F CFP) contre cinquante-quatre millions trois cent quatre-vingt et un mille cinq cent cinquante-trois francs (54 381 553 F CFP) en 2016, soit une baisse de 16 %. En 2017, le volume de trésorerie a chuté de 5,31 % par rapport à 2016 et de 25 % par rapport à 2015.

Le besoin en fonds de roulement reste stable dans sa globalité, il passe de moins cent quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quatorze francs (-193 685 874 F CFP) en 2016 à moins cent quatre-vingt-douze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs (-192 597 397 F CFP) en 2017.

c) Analyse des fonds de réserves (tableau 3)

Les réserves des établissements sont constituées par les résultats cumulés de chaque exercice. Au terme de l'année 2017, les lycées ont dégagé un résultat de fonctionnement négatif de trente-cinq millions cent soixante-quatorze mille quatre cent soixante-douze francs (35 174 472 F CFP), ce déficit est en hausse de 57 % par rapport à 2016. Trois établissements ont dégagé un excédent de gestion, ceux sont les lycées Auguste Escoffier avec trente millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize francs (30 578 396 F CFP), Grand Nouméa pour dix millions sept cent soixante mille sept cent quatre-vingt et onze francs (10 760 791 F CFP). Le lycée du Mont-Dore au terme de sa première année de fonctionnement a

dégagé un excédent de huit millions trois cent quatre-vingt-dix-mille trois cent quatre-vingt-quatre francs (8 390 384 F CFP).

Afin d'évaluer l'autonomie financière des établissements, il est nécessaire de distinguer les réserves générales des réserves des services spécifiques (restauration, hébergement, groupement comptable, dans le tableau 3 ces données sont présentées qu'à titre indicatif).

L'analyse des réserves générales après affectation du résultat de l'exercice 2017, montre une hausse de 6,30 % de ce montant. Le lycée Jules Garnier présente la plus forte baisse avec un taux de - 69,07 %, le lycée Auguste Escoffier quant à lui affiche une augmentation de ses réserves de 141 %. Au 31 décembre 2017, la moyenne des réserves des lycées augmente de 6,30 % et s'établit à vingt-huit millions quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit francs (28 044 378 F CFP).

La projection au 31 décembre 2018, des réserves mobilisables fait état d'un montant global de deux cent quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-sept francs (243 752 947 F CFP). Il augmente de 7,95 % par rapport à 2016. La moyenne de ce montant pour les lycées est de vingt-sept millions quatre-vingt-trois mille six cent soixante et un francs (27 083 661 F CFP). Les lycées du Grand Nouméa, Auguste Escoffier, Lapérouse et Pétro Attiti présentent un montant supérieur à cette moyenne, les autres établissements sont en-dessous de ce montant.

**Il ressort de l'analyse croisée de ces indicateurs que les lycées (Auguste Escoffier, Lapérouse et du Grand Nouméa) présentent une autonomie financière particulièrement favorable. Les lycées Jules Garnier et Pétro Attiti nécessitent une attention particulière. Les autres établissements se sont maintenus à niveau d'équilibre.**

## 2) Les collèges :

### a) Analyse des fonds de roulement (tableau 1)

Au 31 décembre 2017, les FDR des collèges affichent un montant de trois cent quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent neuf francs (391 795 509 F CFP). Ils sont en baisse de cinquante-deux millions cent cinquante et un mille cinq cent trente-neuf francs (52 151 539 F CFP). Cette diminution de 11,75 % est trois fois supérieure à celle de 2016 (- 3,91 %). Cette variation correspond à la mobilisation des FDR par les collèges. Le FDR moyen des collèges est de onze millions huit cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt et onze francs (11 872 591 F CFP), soit une baisse de 12 % comparé au montant moyen de 2016 qui était de treize millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent quarante et un francs (13 452 941 F CFP).

**Parmi les 33 collèges, 14 présentent un FDR supérieur à cette moyenne. On note que les collèges de Magenta, de La Roche, de Koutio et de Kaméré ont un FDR supérieur à 30 millions de francs. Exprimé en nombre de jours de fonctionnement, le FDR de ces établissements est supérieur à 120 jours.** Toutefois, cet indicateur doit être apprécié selon la taille et la structure de l'établissement (exemple : le FDR de 14 millions de francs du collège de La Foa correspond à 183 jours de fonctionnement).

Le FDRM (valeur du fonds de roulement moins les stocks), suit la même tendance que le FDR, il diminue de 12,01 %, alors qu'en 2016, la baisse était de 4,05 %. Les collèges en 2017 ont mobilisé cinquante-deux millions neuf cent trente-quatre mille cent huit francs (52 934 108 F CFP) de leur FDRM. Cette mobilisation tient en partie à la réforme des collèges mis en œuvre dès 2018, pour laquelle les établissements ont financé l'acquisition des manuels scolaires (traditionnels et numériques) sur leurs fonds propres.

En 2017, dix-huit collèges tendent vers une situation financière difficile. En effet, ceux-ci présentent un taux de couverture, de leurs dépenses nettes par leur FDRM, inférieur à 22 %. La projection faite sur 2018 permet de constater que cette situation s'accroît en fin d'année avec 24 établissements qui seront en-dessous de ce seuil.

**Une vigilance doit être portée sur les collèges de Lifou, Canala et Normandie, dont les FDRM sont déjà inférieurs à 20 jours.**

b) Analyse de la trésorerie et des besoins en fonds de roulement (tableau 2)

Au 31 décembre 2017 le montant moyen de la trésorerie des collèges s'établit à vingt-trois millions cent vingt-trois mille quatre cent soixante-six francs (23 123 466 F CFP) contre vingt-cinq millions six cent trente-quatre mille sept cent cinquante francs (25 634 750 F CFP) en 2016, soit une baisse de 10 %. En valeur réelle la trésorerie diminue de quatre-vingt-deux millions huit cent soixante-douze mille trois cent cinquante-sept francs (82 872 357 F CFP) soit une baisse de 9,80 %. En 2016, cette variation par rapport à 2015 était inférieure à 1 %.

Le besoin en fonds de roulement diminue de trente millions sept cent vingt mille huit cent dix-huit francs (30 720 818 F CFP) soit - 8 %, il passe de moins quatre cent millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept francs (- 401 999 697 F CFP) en 2016 à moins trois cent soixante et onze millions deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-dix-neuf francs (- 371 278 879 F CFP en 2017).

c) Analyse des fonds de réserves (tableau 3)

Au terme de l'année 2017, les collèges ont dégagé un résultat de fonctionnement négatif de trente-six millions cinq cent vingt-neuf mille soixante-six francs (36 529 066 F CFP), ce déficit est en hausse de 48 % par rapport à 2016. 13 établissements ont dégagé un excédent de gestion. Le collège de Magenta présente un excédent de six millions huit cent quarante-trois mille cinq cent cinquante-sept francs (6 843 557 F CFP), c'est le plus élevé. Le collège de Tuband avec un résultat de gestion de moins huit millions six cent vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre francs (- 8 623 854 F CFP), affiche le plus fort déficit.

Afin d'évaluer l'autonomie financière des établissements, il est nécessaire de distinguer les réserves générales des réserves des services spécifiques (restauration, hébergement, groupement comptable, dans le tableau 3 ces données sont présentées qu'à titre indicatif).

L'analyse des réserves générales après affectation du résultat de l'exercice 2017, montre une baisse de 3,21 % de ce montant (- 7,04 % en 2016). Le collège de Lifou avec un taux de - 75,37 % présente la plus forte baisse. On notera que le collège de Païamboué conforte sa situation, après deux années de fonctionnement. Ses réserves passent de cinq cent seize mille trois cent trente-cinq francs (516 335 F CFP) en 2016 à un million trois cent cinquante-neuf mille trente-deux francs (1 359 032 F CFP) en 2017(+ 163,21 %). Les collèges de Houaïlou et de Normandie qui ont connu des situations financières difficiles présentent une amélioration de cet indicateur. Le collège de Houaïlou qui disposait d'un million cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre francs (1 169 284 F CFP) de réserves en 2015, dispose à fin 2017 de quatre millions trois cent quatre-vingt et un mille six cents francs (4 381 600 F CFP) de réserves soit + 58,30 %. Le collège de Normandie qui disposaient de cent quarante-trois mille cent seize francs (143 116 F CFP) de réserves en 2015, dispose à présent d'un million neuf cent un mille quatre-vingt-douze francs (1 901 092 F CFP) soit + 432 71 %

La moyenne des réserves après affectation des résultats 2017 reste stable, elle est de 11 139 815 F CFP.

La projection au 31 décembre 2018, des réserves mobilisables fait état d'un montant global de trois cent soixante-trois millions cinq cent dix-sept mille trois cent soixante francs (363 517 360 F CFP). Il diminue de 3 % par rapport à 2016. La moyenne de ce montant pour les collèges est de onze million cent trente-neuf mille huit cent quinze francs (11 139 815 F CFP). Les collèges de Magenta, de Koutio et de La Roche présentent un montant très supérieur à cette moyenne. 19 établissements sont en-dessous de ce montant.

**Il ressort de l'analyse croisée de ces indicateurs que par rapport à 2015, la situation du collège de Houailou continue de s'améliorer. Le collège de Normandie doit poursuivre sa progression. On peut constater que les collèges de Koné et de Dumbéa sur Mer ont pu éviter les risques pressentis en 2016. Le collège de Canala par contre présente une situation fragile, ses réserves générales sont de six cent vingt-quatre mille deux cent vingt-trois francs (624 223 F CFP.)**

**Enfin, la projection de la situation financière des collèges faite au 31 décembre 2018, présente une diminution des capacités de financement des collèges par rapport aux années précédentes.**